

Médiation industrielle. Résultat timide dans la région

• En cas de conflit avec un fournisseur ou un donneur d'ordres, l'entreprise peut faire appel à la médiation. Mais trop peu osent encore franchir le cap dans la région.

Il semblerait que les entreprises de la région ne se soient pas appropriées le dispositif de la médiation des relations inter-entreprises industrielles et de la sous-traitance. Lancé en avril 2010, celui-ci doit aider à résoudre les difficultés relationnelles entre un client et son fournisseur.

Crainte de représailles

En effet, seules six saisines ont été reçues par les médiateurs délégués en région, Frédéric Pallu et Samuel Bardy, parmi lesquelles on dénombre une médiation collective et cinq individuelles et nominatives. À croire que la loi du silence règne en maître. « Les éventuels demandeurs craignent des représailles », justifie Jean-Claude Volot, le médiateur national. Certaines entreprises préfèrent donc se regrouper pour se donner plus de poids et, par là même, jouer la carte de la confidentialité.

Pourtant, sur le plan national, un an après sa mise en application, ce dispositif s'est véritablement généralisé dans les relations du travail. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : plus de 200



Les entreprises des Pays de la Loire n'osent pas encore faire appel à la médiation de la sous-traitance. C'est ce qu'a expliqué, en avril à Nantes, Jean-Claude Volot, le médiateur national (à gauche), aux côtés du préfet Jean Daubigny.

saisines ont été reçues. Elles concernent 14.000 entreprises et 450.000 salariés. Un bilan qui a de quoi ravir Jean-Claude Volot. D'autant que « nous

observons un taux de succès avoisinant 85 % ! », assure-t-il. Les motifs de désaccords sont disparates mais sont liés, à 80 %, au non respect de la loi.

Sont principalement concernés les secteurs de l'aéronautique et du luxe. « Ils réalisent des profits records mais sont loin d'être exemplaires », assène Jean-Claude Volot. Il est prévu, d'ailleurs, d'élargir ce dispositif à d'autres filières, notamment la grande distribution et à l'automobile, et de mettre en place un label pour récompenser les entreprises ayant mis en place des bonnes pratiques d'achat.

Charte de bonnes pratiques

D'ailleurs, lors de la venue à Nantes du médiateur national de la sous-traitance, le 14 avril dernier, six représentants d'entreprises de Loire-Atlantique (le groupe Charrier, ACB, Man Diesel, Armor, Sercel et Manitou) ont signé une charte de bonnes pratiques. Tous s'engagent pour des relations responsables et durables dans une démarche de progrès vis-à-vis de leurs fournisseurs. Et gare à ceux qui se risqueraient à déshonorer l'un des dix commandements. « Nous intervenons immédiatement ! », promet Jean-Claude Volot.

Florence Falvy

• EN BREF

Nantes Métropole

Les entreprises paieront plus

S'il baisse depuis deux ans, le budget de Nantes Métropole va peser davantage sur les familles en 2011. Se montant cette année à 958 M€, il traduit en effet une hausse de 4,2 % de la fiscalité des ménages. « C'est une conséquence de la réforme territoriale et fiscale voulue par le gouvernement », accuse Jean-Pierre Fougerat, le vice-président aux finances, qui regrette de voir désormais la collectivité privée de 21 M€ liés à la collecte de la taxe professionnelle. Reste que la Nantes Métropole a trouvé un truchement pour aussi faire passer les entreprises à la caisse : grâce à son futur classement en « ville touristique », qui sera officialisé en juin prochain, la métropole va pouvoir réévaluer la taxe de versement transport, qui touche les activités de plus de neuf salariés, et ainsi récupérer 6 M€ dès 2011. La fiscalité due par les entreprises augmentera au final de 5,4 % cette année.



Nantes

Les autos chassées du centre

Les automobilistes nantais vont devoir changer leurs habitudes. Jean-Marc Ayrault vient, en effet, d'annoncer son plan visant à repousser, dans les trois ans, les voitures hors du centre-ville. Une politique qui passe par l'extension des aires piétonnes et semi-piétonnes. En juillet, les voitures seront ainsi bannies de la place Royale et de la rue Crébillon. D'ici à 2013, la municipalité limitera le trafic sur le Cours des 50 Otages et sur la place Graslin tandis qu'une esplanade se dressera devant le château (photo). Des groupes de travail doivent être mis en place avec des commerçants et des transporteurs pour imaginer de nouvelles façons d'approvisionner le centre.

Comment saisir la médiation ?

Dans un premier temps, le demandeur dépose en ligne un dossier de médiation sur le site www.mediateur.industrie.gouv.fr où il renseigne les coordonnées, le code Naf, la forme juridique, l'effectif et le numé-

ro Siren de son entreprise ainsi que le nom, les coordonnées, le numéro Siren et le code Naf de l'entreprise cliente. Si le dossier est éligible, il est transmis au médiateur régional qui se charge de prendre

contact avec l'entreprise concernée dans les deux à trois jours qui suivent le dépôt du dossier. Ensemble, ils mettent au point un schéma d'action avant d'engager la procédure de médiation.

AGENTS

ce qui est prouvable

territoire

ADN

PARTENAIRE
DES ENTREPRISES

de notre territoire

Agence Nantes-Est
Entreprises

Tél. 02 51 13 69 00

Agence Nantes-ouest
Entreprises

Tél. 02 28 03 85 00

Agence Sud-Loire
Entreprises

Tél. 02 40 84 27 07

Agence Saint-Nazaire
Entreprises

Tél. 02 40 22 58 07

Agence Grandes Entreprises

Tél. 02 51 80 35 20

LA BANQUE
RÉGIONALE
QUI S'ENGAGE

BANQUE POPULAIRE
ATLANTIQUE

Guide du routard

Les Nantais avancent 30.000 €

Nantes Métropole se félicite de signer son entrée dans Le Guide du Routard. D'autant que la cité des ducs n'est que la cinquième ville française à s'attirer les faveurs du guide dirigé par Philippe Gloaguen. Sauf que, pour convaincre Hachette, l'éditeur du Routard, Nantes Métropole a mis la main à la poche : la collectivité a déboursé 30.000 €, ce qui correspond à un tiers de l'investissement. À quel point Nantes a-t-elle donc acheté son entrée dans Le Routard ? La collectivité n'a pas donné suite à notre demande d'interview. Philippe Gloaguen, lui, s'explique : « C'est un business model que l'on fait au maximum une fois par an... Mais si Nantes, n'était pas une ville dynamique et ultra riche sur le plan culturel, on n'y serait pas allé. On refuse beaucoup de demandes de villes car Le Routard n'a pas le droit de décevoir son public. Il faut qu'une ville ait du répondant et je vous assure que c'est le cas de Nantes ».

Conseil général

Pas d'augmentation pour les élus

Les élus du conseil général renoncent à l'augmentation légale du montant de leur indemnité. Le département venant de dépasser le cap de 1,25 million d'habitants, le taux maximum pour l'indemnité d'un conseiller général devait passer à 70 % de l'indice brut de l'échelle de la fonction publique. Sur proposition de Philippe Grosvalet, nouveau président du Département, mettant en avant « un contexte difficile pour les finances départementales et pour bon nombre de concitoyens », l'indice restera finalement à 65 %, soit 2.470,95 € bruts par mois pour un conseiller général.